

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 585

présenté par

M. Reiss, M. Appar, M. Cinieri, M. de Mazières, M. Decool, Mme Dion, Mme Marianne Dubois, M. Foulon, M. Furst, M. Gérard, Mme Grommerch, Mme Grosskost, M. Herbillon, M. Le Fur, M. Le Mèner, M. Lett, M. Lurton, M. Alain Marleix, M. Martin, M. Mathis, Mme Nachury, M. Nicolin, M. Perrut, Mme Rohfritsch, M. Salen, M. Schneider, M. Solère, M. Straumann et M. Suguenot

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Supprimer l'alinéa 106.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le cycle unique pour l'école maternelle n'aura pas pour effet de donner une nouvelle dimension à l'enseignement pré-élémentaire, bien au contraire, ce cycle unique contribuera à refermer l'école maternelle sur elle-même. C'est pourquoi le cycle des apprentissages fondamentaux issu de la Loi JOSPIN de 1989 avait tout son sens, les premiers apprentissages pouvant débiter pour les uns à la grande section de maternelle, pour les autres au cours préparatoire selon le degré de maturité des enfants. L'école de la République a beaucoup à perdre de cette séparation entre l'école maternelle et l'école élémentaire.